

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DECEMBRE 2023 A 20 HEURES 30

DATE DE CONVOCATION : 06/12/2023.

PRESENTS : Mmes Valérie VIGIER, Isabelle GENSOU, Carine MALAPEYRE
Mrs Éric CHOLLET GABARD, Robert BOURSEAU, Nicolas LACROIX,
Daniel CAPY, Louis DUCARRE, Jean-Marc ROBERT.

ABSENTS EXCUSES : Mmes Christine LAVIDALIE, Valérie NAU a donné procuration à
Mme Isabelle GENSOU, Béatrice SARTRON a donné procuration à
M. Eric CHOLLET GABARD, Sarah TOVAR a donné procuration
à Mme Valérie VIGIER, Annabelle GROMENIL, M. Christophe
COTTIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Isabelle GENSOU.

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal a été signé à l'unanimité.

1. DEVIS CLIMATISATION, LOGEMENT PLACE DE LA POSTE

Parmi les cinq dernières constructions, Place de la Poste, trois logements ont des problèmes avec la VMC double flux (après l'incendie du logement 11 Place de la Poste, VMC défectueuse au 9 Place de la Poste). Le coût de la réparation est trop élevé. L'assurance prend en charge le remplacement de la VMC du logement 10 et 12 Place de la Poste, cependant celui du 9 Place de la Poste sera à la charge de la commune. 6 746.00 € pour chaque logement).

La climatisation du logement 12 Bis Avenue de la Cave est hors d'usage, le climatiseur doit être remplacé (4 760.00 €). Les devis sont acceptés à l'unanimité.

2. DEVIS POTELETS, BOULES ET ANNEAUX

Afin de protéger le nouveau chemin d'accès entre l'école et la zone sport, il est proposé d'installer des poteaux. Un devis a été établi par SARL BOURON pour un montant de 3 168.00 T.T.C.

Le devis est validé à l'unanimité.

3. DENOMISATION, NUMEROTATION DES VOIES

Les communes ont l'obligation d'effectuer au plus tard le 01/06/2024, la nouvelle numérotation et domination des voies. Madame GUTIERREZ, en charge de ces études, a proposé un devis PREMIUM à 8 047.00 € H.T. comprenant l'accompagnement dans la réalisation de ces changements.

L'accompagnement proposé n'est pas assez précis. Un nouveau rendez-vous permettrait d'avoir plus de précision. La préconisation historique est de mise pour le remplacement des noms des rues. Les panneaux et numéros sont à la charge de la commune. Des devis devront être réclamés auprès des organismes compétents.

La prévision d'une permanence en mairie est nécessaire afin d'aider les habitants dans les démarches administratives pour changement d'adresse.

Madame le Maire se charge de prendre rendez-vous avec les communes qui ont déjà procédé à ces changements.

4. CONVENTION DE SERVITUDE AVEC LE SDEEG

Madame le Maire indique que les travaux réalisés par le Syndicat Départemental Energies et Environnement de la Gironde au lieu-dit « Le Grand Lesnier » ont occasionnés le passage d'une ligne souterraine, et l'implantation d'un coffret. Madame le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal afin de signer la convention correspondant à la servitude accordée au SDEEG. Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer.

5. PERSONNEL DES ECOLES

Les deux contrats en CDD arrivent à la fin de possibilité de renouvellement. Madame le Maire propose de stagiairiser les personnes puis de les titulariser au bout d'un an. Les deux personnes sont de bons éléments et compétentes

Après les informations fournies, le conseil municipal accepte à la majorité.

6. REVALORISATION DES LOYERS 2024

L'augmentation des loyers suivant l'indice INSEE est adopté à l'unanimité.

7. DEPART LOGEMENT 7 PLACE DE LA POSTE

Madame Laurence MAIGROT a quitté le logement, 7 Place de la Poste, le 30 septembre 2023.

8. QUESTIONS DIVERSES

- Etude PLU : le PLU de la commune date de 2008. Il convient de lancer une étude pour la révision du PLU (élaboration des zones à bâtir en fonction des autorisations SCOT, ...). Le coût de cette étude est d'environ 6 500.00 €. Le coût d'une étude complète s'élève à environ 50 000.00 €. Le cabinet BLOIME a la possibilité de lancer une étude simplifiée. Un rendez-vous sera pris avec Madame le Maire.
- Le chauffage de l'école est en panne, il faut le changer. Des convecteurs provisoires ont été installés. Un dossier a été déposé auprès de l'assurance constructeur pour une prise en charge. Il faut attendre l'avis de l'assurance.
- L'association de chasse demande une subvention supplémentaire pour l'élevage des faisans. Un courrier de réponse lui sera établi en mentionnant les explications des attributions des subventions lors du vote du budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Les Conseillers

Le Maire,
V. VIGIER